RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

12 MOIS D'ACTIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

www.paysdelarbresle.fr

SOMMAIRE

Édito ..... **page 3**

Présentation ..... **page 4**
Population ..... page 4
Les compétences de la Communauté de Communes ..... page 5
Le fonctionnement ..... page 5
Les conseillers communautaires ..... page 6

Projet de territoire ..... **page 8**
Le Pays de l'Arbresle, un territoire acteur ..... page 8

Développement économique ..... **page 10**
L'accueil physique des entreprises ..... page 10
Le soutien à l'entrepreneuriat ..... page 11
L'attractivité économique du territoire ..... page 11

Tourisme ..... **page 12**
Actions portées par la Communauté de Communes ..... page 12
Actions portées par l'Office de Tourisme associatif ..... page 14

Aménagement du territoire ..... **page 16**
Habitat ..... page 16
Agriculture ..... page 18
Gens du voyage ..... page 19
Schéma d'aménagement numérique ..... page 19

Enfance et jeunesse ..... **page 20**
Enfance ..... page 20
Jeunesse ..... page 21

Environnement ..... **page 22**
Gestion des déchets ..... page 22
Assainissement non collectif ..... page 24

Voirie et déplacements ..... **page 26**
Infrastructures de déplacement ..... page 26
Transport et mobilité ..... page 28

Sports et équipements ..... **page 30**
Équipements sportifs ..... page 30

Services transversaux ..... **page 32**
Ressources Humaines ..... page 32
Gestion des assemblées ..... page 37
Marchés publics ..... page 37
Finances ..... page 38
Communication ..... page 40
Système d'Information Géographique ..... page 42
Service informatique ..... page 42

Glossaire ..... **page 43**

ÉDITO

À travers ce rapport annuel, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle vous présente les actions engagées par les services et les évènements qui ont jalonné cette année.
Elles contribuent au rayonnement de notre territoire, apportent de la visibilité au dynamisme de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et renforcent également le sentiment d'appartenance des habitants.
Les élus et nos partenaires ont travaillé ensemble cette année sur l'élaboration du projet de territoire. Il traduit notre vision et propose des réponses concrètes aux enjeux identifiés. Dans le contexte actuel, disposer d'une stratégie et d'outils adaptés seront utiles pour valoriser le territoire.
Par ailleurs, la loi nous impose de réaliser un schéma de mutualisation. Le territoire du Pays de L'Arbresle en a fait une opportunité, dans un contexte économique difficile, pour faire de la mutualisation un volet de la dynamique publique locale.
L'année 2015 a été marquée par la reprise de l'association Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle au sein de la collectivité. Effective depuis le 1er septembre 2015, elle a entrainé la dissolution de cette association. Un pôle Tourisme a donc été créé au sein de la Communauté de Communes.
Suite à l'arrêt du Transport à la Demande du Département au 30 juin 2015, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un nouveau service de transport : le service AMI, Aide à la Mobilité Individuelle, à destination des populations les plus fragiles.
En 2015, la Communauté de Communes a également lancé le Programme Local de Réduction des Déchets. Composé de 25 actions, il vise à réduire de 7% la quantité de déchets produits sur le territoire. Du compostage au réemploi des objets, il existe de multiples façons d'agir sur le poids de nos déchets et ainsi, de nous faire faire des économies à tous.
Côté habitat, la Communauté de Communes s'est engagée pour l'amélioration de l'Habitat, privé par la lutte contre la précarité énergétique et pour le maintien à domicile. Un Programme d'Intérêt Général a donc été lancé afin de permettre aux propriétaires d'améliorer leur logement.
Je souhaite enfin remercier tous ceux qui s'impliquent chaque jour avec l'ambition permanente d'offrir des services de qualité, accessibles au plus grand nombre sur le territoire : les vice-présidents, les conseillers communautaires et l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes.
Je vous souhaite une bonne lecture.

PIERRE-JEAN ZANNETTACCI
Président de la Communauté de Communes
du Pays de L'Arbresle

PRÉSENTATION

17 COMMUNES
185 km²
36 643 habitants
au 1er janvier 2015

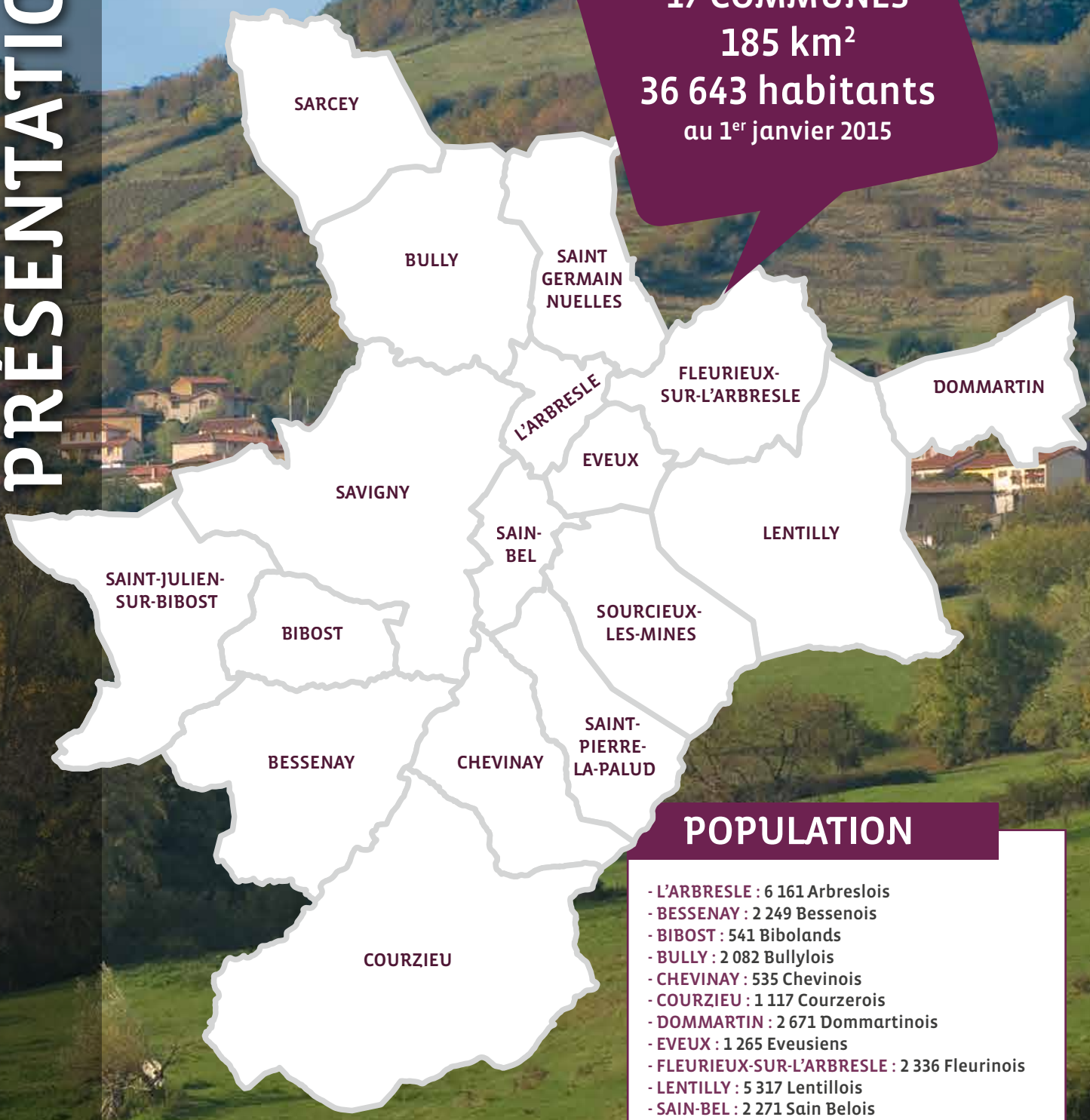

POPULATION

- L'ARBRESLE : 6 161 Arbreslois
- BESSENAY : 2 249 Bessenois
- BIBOST : 541 Bibolands
- BULLY : 2 082 Bullylois
- CHEVINAY : 535 Chevinois
- COURZIEU : 1 117 Courzerois
- DOMMARTIN : 2 671 Dommartinois
- EVEUX : 1 265 Eveusiens
- FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE : 2 336 Fleurinois
- LENTILLY : 5 317 Lentillois
- SAIN-BEL : 2 271 Sain Belois
- SAINT GERMAIN NUELLES : 2 068 Saint-Germinois
- SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST : 556 Saint-Juliennois
- SAINT-PIERRE-LA-PALUD : 2 607 Saint-Pierrois
- SARCEY : 941 Sarceyrois
- SAVIGNY : 1 963 Savignois
- SOURCIEUX-LES-MINES : 1 963 Sourcieurois

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASSUME UN GRAND NOMBRE DE COMPÉTENCES AFIN DE RÉPONDRE AU MIEUX AUX ATTENTES DES HABITANTS DU PAYS DE L'ARBRESLE.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- L'aménagement de l'espace dont schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur, sauvegarde du patrimoine…
- Le développement économique et touristique.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- La protection et la mise en valeur de l'environnement (dont la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion des rivières et l'assainissement non collectif).
- La politique du logement et du cadre de vie, notamment le programme local de l'habitat.
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.
- La création, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, de loisirs et d'enseignement, tels que l'Aqua-Centre et le Centre Forme, le Complexe Multisports.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Social : participation à des actions d'ordre social envers des publics en difficulté, participation à la construction des établissements médico-sociaux.
- Petite enfance : coordination des actions « Petite Enfance », création et gestion des Relais Assistants Maternels.
- Jeunesse : coordination des actions « Jeunesse ».
- Loisirs.

LE FONCTIONNEMENT

Les instances décisionnelles de la Communauté de Communes sont composées d'élus des communes membres. Depuis les élections municipales de mars 2015, les délégués communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Tout comme le Conseil Municipal, le Conseil Communautaire est chargé d'administrer la structure intercommunale.
Le Conseil Communautaire compte 46 membres titulaires et 3 suppléants.

LE BUREAU

Cet organe est composé du Président et des 8 Vice-présidents. Ses missions sont de préparer les décisions et les orientations communautaires. Il règle également les affaires pour lesquelles le Conseil Communautaire lui a donné délégation.

LE PRÉSIDENT

Le Président est l'exécutif de la Communauté de Communes. Il est chargé d'administrer la structure intercommunale et d'appliquer les décisions des instances communautaires.
Ses principales missions sont :

- Préparer et exécuter le budget.
- Mettre en œuvre les politiques communautaires.
- Encadrer les agents.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Bien qu'informelle, la Conférence des Maires joue un rôle important dans le fonctionnement de la Communauté de Communes.
Composée des Maires et du Bureau, ses missions sont de réfléchir, de proposer les évolutions du territoire et les compétences.
Cette instance oriente politiquement l'action communautaire.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

LE BUREAU 2014 - 2019

Le Président

Pierre-Jean ZANNETTACCI

Maire de l'Arbresle

Les Vice-Présidents

Bernard DESCOMBES
1er Vice-Président
Aménagement du territoire
Maire de Sain-Bel

Bruno SUBTIL
2e Vice-Président
Cadre de vie, sports, jeunesse
Maire de Bessenay

Robert ALLOGNET
3e Vice-Président
Environnement
Maire de Sourcieux-les-Mines

Armand ANTOINE
Chevinay

Thierry BEAU
Bibost

Charles-Henri BERNARD
Maire de Bully

Bruno BIGOURDAN
Fleurieux-sur-l'Arbresle

Bruno BUISSON
Maire de Savigny

Philippe CASILE
L'Arbresle

Daniel CÔTE
Bully

Martine DARGERE BAZAN
Savigny

José DOUILLET
L'Arbresle

Jacqueline DUCLOS
Bully

Mireille DUVERNOIS
Dommartin
janvier / octobre 2015

Laurence FOREL
Sourcieux-les-Mines

Valérie HEMON
Fleurieux-sur-l'Arbresle

François-Xavier HOSTIN
Lentilly

Daniel LAINÉ
Savigny

Caroline LAMOTTE
Sain Bel

Olivier LAROCHE
Sarcey

Catherine LAVET
Dommartin
octobre / décembre 2015

Serge RIVRON
Sain Bel

Pascal SIMONET
St Germain Nuelles

Nicole VAGNIER
Maire de Lentilly

Philippe VERNY
St-Julien-sur-Bibost

Loré VINDRY
Éveux

Nicole PAPOT
4e Vice-Présidente
Mobilité, Transports, Voirie
Lentilly

Noël ANCIAN
5e Vice-Président
Développement économique
Maire de Saint Germain Nuelles

Florent CHIRAT
6e Vice-Président
Agriculture
Tourisme
Maire de Saint-Julien sur-Bibost

Diogène BATALLA
7e Vice-Président
Commission Moyens généraux- Finances
Maire de Fleurieux-sur-l'Arbresle

Pierre GENOUX
8e Vice-Président
Commission Services à la personne
Maire de Saint-Pierre-La-Palud

Hervé CHAVEROT
Bibost

Maria CHEMARIN
Courzieu

Jean-Bernard CHERBLANC
Maire de Courzieu

Richard CHERMETTE
Maire de Chevinay

Aline CLAIRET
L'Arbresle

Jean COLDEFY
Dommartin

Jean-Claude GAUTHIER
L'Arbresle

Alain GEORGE
Maire de Sarcey

Jean GONDARD
Lentilly

Bernard GONNON
St-Pierre-la-Palud

Philippe GRIMONET
Lentilly

Jean-Pierre GUILLOT
Maire de Dommartin

Daniel LOMBARD
Bessenay

Astrid LUDIN
L'Arbresle

Simone MARCHAND
Bessenay

Jean MARTINAGE
Maire d'Éveux

Claire MEYGRET
St Germain Nuelles

Martine MOUREAUX
St-Pierre-la-Palud

PROJET DE TERRITOIRE

LE PAYS DE L'ARBRESLE, UN TERRITOIRE ACTEUR

QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Son objectif est d'affirmer une vision souhaitée et projetée d'un territoire. C'est un acte politique fort, traduisant des ambitions, des objectifs et proposant des réponses concrètes aux enjeux identifiés.
Il s'agit pour les élus de travailler ensemble, tout en associant des partenaires, à la définition d'orientations stratégiques de développement et de projets concrets.

POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

SE TOURNER VERS L'AVENIR

Le projet de territoire vise à valoriser les atouts du territoire, à compenser ses faiblesses en inventant un modèle de développement, tout en préservant les valeurs qui l'animent.

FAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE ACTEUR

Le Pays de L'Arbresle est doté d'une véritable identité, d'un positionnement géographique dans le Rhône et à proximité de la Métropole qui sont des atouts qu'il convient à la fois de développer et de maîtriser.

FRANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Le projet de territoire est un outil stratégique pour faire aboutir les projets de la Communauté de Communes et renforcer le dialogue avec ses partenaires et les territoires voisins.

LA DÉMARCHE ET LES ÉTAPES

Pour aboutir à l'élaboration de ce projet de territoire, plusieurs étapes de réflexion collective ont été nécessaires :

- Un diagnostic partagé des forces, faiblesses, des risques et des atouts d'avenir pour le territoire.
- La définition des axes d'orientation.
- Des propositions d'actions concrètes à engager à court, moyen et long terme.

Diagnostic → Choix de la stratégie → Élaboration du programme d'actions → Mise en œuvre du programme d'actions → Évaluation

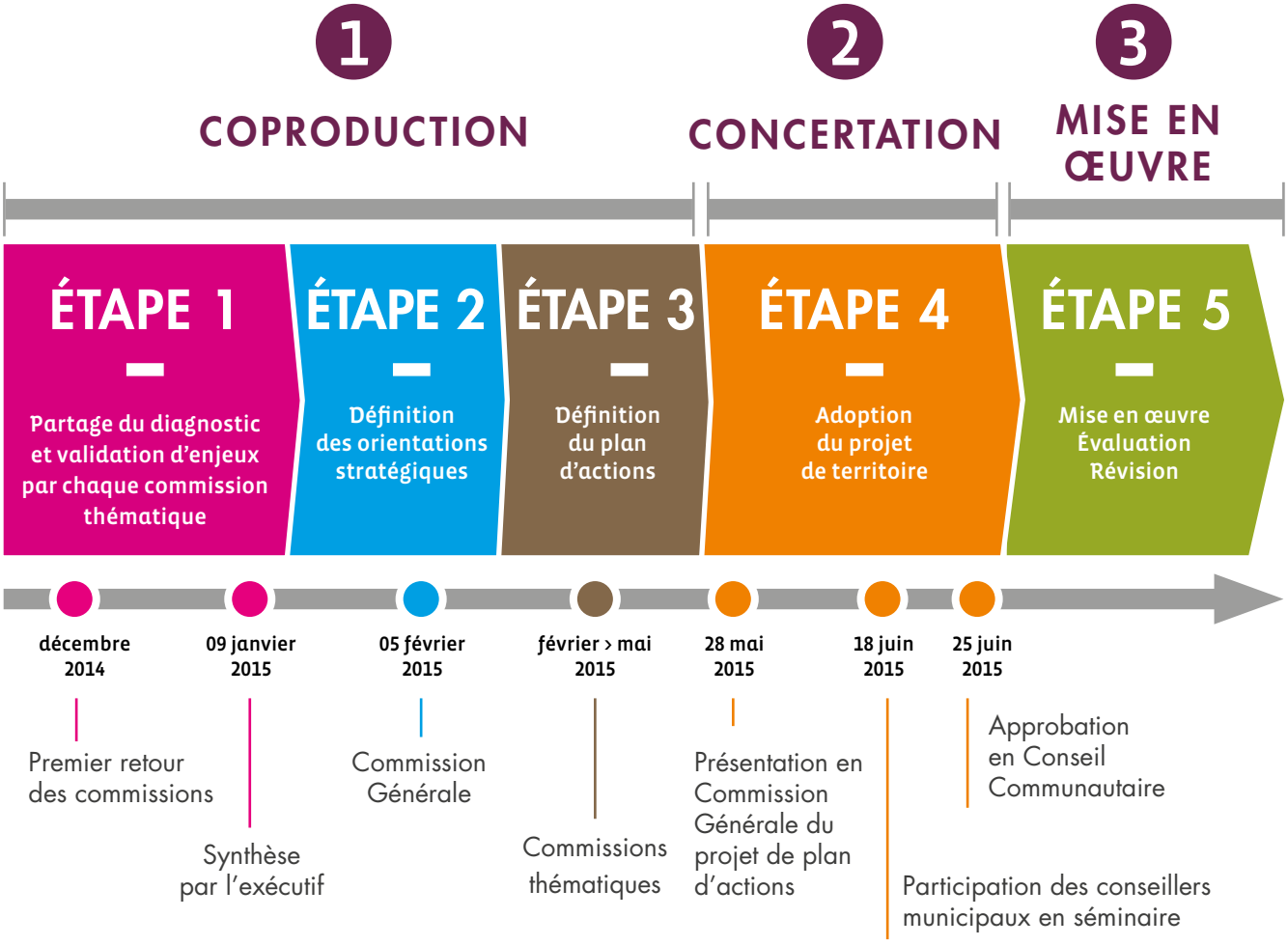

LES PRINCIPAUX ENJEUX

À partir du diagnostic et des échanges entre élus et partenaires, 7 enjeux se sont naturellement dégagés pour construire le projet de territoire.

- **RENFORCER** le tissu économique local.
- **PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR** le patrimoine naturel et culturel dans une optique de développement durable.
- **COMPLÉTER** l'offre de services proposée à la population pour accompagner la dynamique démographique.
- **SOUTENIR ET RENFORCER** une politique de solidarité.
- **DÉVELOPPER** l'attractivité du territoire.
- **FAVORISER** les coopérations et les partenariats.
- **FAIRE** du développement durable une base de la dynamique locale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le projet de territoire fait du développement économique un pilier de la stratégie d'avenir pour le Pays de L'Arbresle. Il ambitionne de faire du Pays de L'Arbresle un territoire innovant et entreprenant en poursuivant les objectifs suivants :

- Développer les infrastructures économiques et les équipements structurants.
- Renforcer l'attractivité économique du territoire et soutenir le développement des entreprises.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes oriente son action autour de 3 axes :

- L'offre d'accueil physique.
- Le soutien à l'entrepreneuriat.
- L'attractivité économique du territoire.

L'action économique en 2015 a ainsi été menée sur ces 3 volets.

L'ACCUEIL PHYSIQUE DES ENTREPRISES

De nouvelles ventes de terrains et implantations ont eu lieu ; sur la ZAE de la Ponchonnière avec FRESENIUS Médical Care et l'association STVB (Médecine du travail) ; sur la ZAE de la Noyeraie avec Tarare Bois et l'installation d'OREP à Dommartin sur la ZAE les Grandes Terres. Par ailleurs, des réflexions ont été engagées pour offrir de nouvelles disponibilités foncières pour les entreprises artisanales notamment en extension de la ZAE de la Ponchonnière.
Un tournant est pris dans l'action du SMADEOR : en effet, le Département, fortement impliqué dans ce syndicat mixte a annoncé son retrait (en lien avec l'évolution de ses compétences). Un nouveau cadre est à mettre en place.

LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

ACCOMPAGNÉS DU CABINET ARGO ET SILOE, LES ÉLUS ONT MENÉ UNE RÉFLEXION SUR LE POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA CRÉATION ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES. Ils se sont appuyés sur la participation de créateurs d'entreprises, de chefs de jeunes entreprises et sur les partenaires qui interviennent auprès des créateurs. Cet important travail a permis d'élaborer une stratégie d'accompagnement des entreprises et des entrepreneurs tout au long de la vie des entreprises. Cette stratégie à déployer dans le temps comporte plusieurs axes dont :

- Le soutien à l'entrepreneuriat (« guichet » internet des offres existantes de soutien et d'accompagnement, animation d'un réseau de créateurs,…).
- La mise en œuvre d'actions partenariales (MDEF, chambres consulaires…).
- Le soutien aux réseaux d'entreprises (CEOL, Ouest entreprises…).

L'objectif est de déployer cette démarche au fur et à mesure du temps pour prendre en compte les évolutions et s'y adapter. Il s'agit de se rapprocher du tissu local d'entreprises pour se mettre à leur écoute et leur permettre de mener au mieux leur activité.
Des moyens seront à développer pour y parvenir.

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Dans ce domaine, une réflexion sur l'offre et les usages en matière de numérique a permis de porter une attention particulière sur les besoins des entreprises : les élus ont été accompagnés dans ce travail par les bureaux d'études OCALIA et COGYSIS qui ont mobilisé des acteurs économiques (chefs d'entreprises, partenaires…) au sein d'ateliers d'échanges.

Les conclusions de ce travail sont en attente du positionnement du département dans son schéma départemental d'aménagement numérique, la déclinaison locale devant intégrer les orientations départementales.
Par ailleurs, les différents partenariats mis en œuvre permettent l'émergence d'une réelle dynamique locale par la mise en réseau des chefs d'entreprise, l'échange entre eux, la mise en évidence des attentes et des besoins de chacun (clubs d'entreprises, dispositifs de soutien et d'accompagnement : RDI, ALIZE, MDEF…).
Dans ce contexte, un travail a été engagé avec le CEOL pour mettre à jour le partenariat entrepris depuis quelques années.

TOURISME

ACTIONS PORTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Évolution de la compétence Tourisme

CONFORMÉMENT AUX STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, LE TOURISME RELÈVE DE LA COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE.

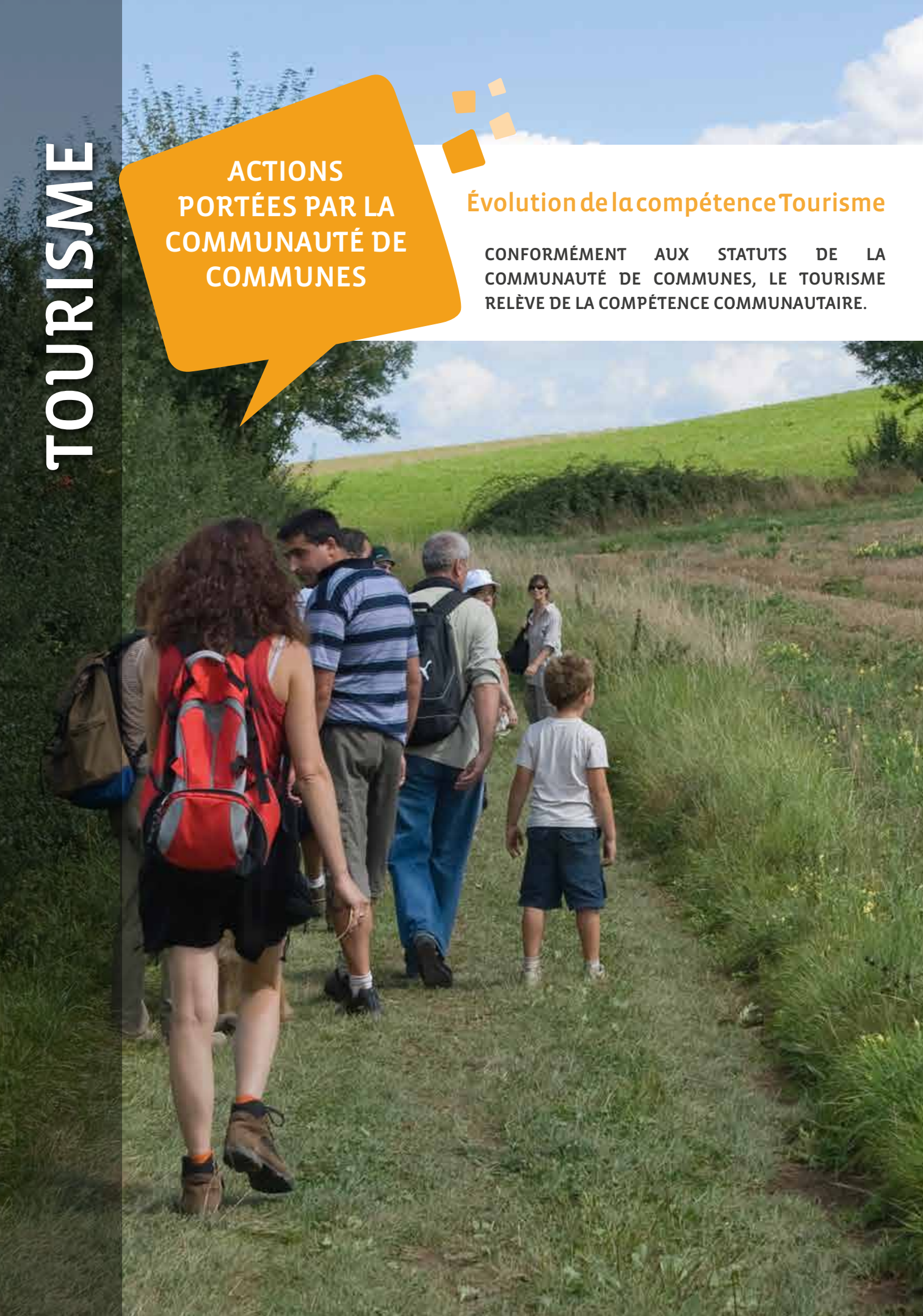

Jusqu'en septembre 2015, cette compétence a relevé d'une organisation bicéphale, la définition de la stratégie relevant des élus communautaires et la mise en œuvre opérationnelle, de l'Office de Tourisme associatif, via une convention d'objectifs avec la Communauté de Communes.
L'autonomie opérationnelle de l'Office de Tourisme associatif rendant complexe la mise en œuvre de la stratégie touristique, les élus communautaires, en collaboration avec l'association ont décidé d'intégrer en totalité la compétence Tourisme au sein de la Communauté de Communes par la création d'une régie avec la seule autonomie financière, entraînant la dissolution de l'association Office de Tourisme.

Depuis le 1er septembre 2015, cette organisation permet, d'une part, une adéquation entre la stratégie touristique adoptée par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en 2013 et sa mise en œuvre opérationnelle, et d'autre part, une participation étroite des acteurs touristiques dans la prise de décision au sein du Conseil d'Exploitation, organe décisionnel de l'Office de Tourisme.

LA COMPÉTENCE TOURISME RELÈVE DÉSORMAIS DE DEUX INSTANCES :

- **Le Conseil Communautaire** est l'organe délibérant sur les thématiques que la collectivité souhaite totalement maîtriser : élaboration de la stratégie de développement et de marketing, mise en place et tarification de la taxe de séjour, vote du budget alloué à l'Office de Tourisme communautaire, investissements équipements touristiques.
- **Le Conseil d'exploitation** est l' organe délibérant de l'Office de Tourisme communautaire sur les thématiques pour lesquelles le Conseil Communautaire n'a pas gardé le pouvoir de décision : mise en œuvre des missions de base de l'Office de Tourisme et des actions dans le cadre des plans d'actions conformes aux stratégies et dans le cadre du budget voté par le Conseil Communautaire.

Les mois de septembre et octobre 2015 ont été principalement dédiés à l'ajustement administratif induit par cette évolution statutaire (reprise des conventions de billetterie, de guidage, mise en place de la régie de recettes et d'avances, formation sur ce point des régisseurs…) afin de ne pas interrompre le service proposé jusqu'alors, à la mise en place du service et au recrutement du développeur touristique.
Les mois de novembre et décembre 2015 ont été principalement consacrés à la définition des orientations 2016 dont la définition du dispositif global d'animation des acteurs touristiques du territoire, conformément au plan d'actions 2013/17.

RÉALISATION DU GUIDE DE DÉCOUVERTE « VOYAGE AU PAYS DE L'ARBRESLE »

Une invitation au voyage pour découvrir l'ensemble du patrimoine du territoire à travers 4 chapitres : Campagne gourmande, Pierres en campagne, Nature en campagne, Métiers en campagne.

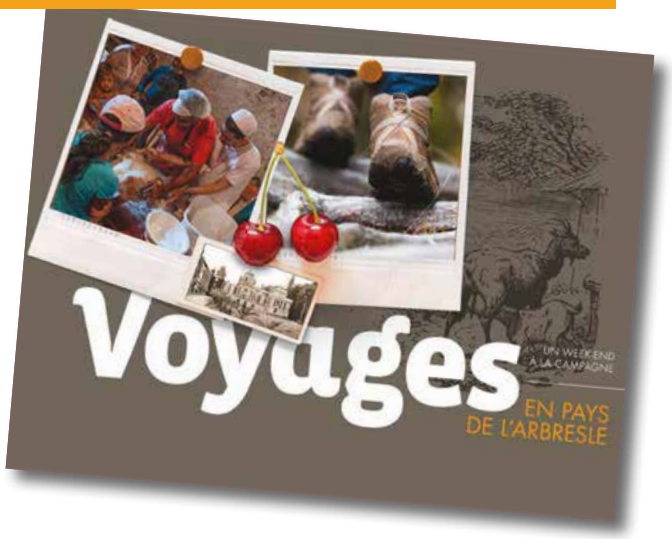

TOURISME

ACTIONS PORTÉES PAR L'OFFICE DE TOURISME ASSOCIATIF

Accueil/Information touristique / Service au public

- **Ouverture :** 233 jours/an, 4,5 jours sur 7 de janvier à juin et de septembre à décembre, et 5 jours sur 7 en juillet et août.

- **Statistiques de fréquentation (via KOEZIO) :** 4 429 visiteurs en 2015 (contre 4 344 en 2014), 3 189 contacts au guichet en 2015 (contre 2667 en 2014) et 1 164 contacts à distance (contre 717 en 2014). Fréquentation faible de décembre à mai et pic de fréquentation estivale de juin à septembre. Fréquentation encore soutenue en octobre et novembre pour cause de billetteries.

- **Statistiques du site Internet :** www.arbresletourisme.fr 2015 : 29 967 (+ 46%, hausse due à l'insertion d'un compteur sur la page des manifestations du week-end).

- **Billetterie :** 9 billetteries assurées en 2015 représentant 1821 billets vendus.

- **Réalisation de différentes éditions** : Guide touristique du Pays de L'Arbresle (offre touristique pour individuels : informations pratiques).

- **Catalogue groupes** (suggestions de journées et de prestations à la carte pour tous les groupes : amis, familles, associations, clubs, autocaristes, scolaires, centre de loisirs…).

- **Un été en Pays de L'Arbresle :** calendrier des animations de l'été.

EXPOSITIONS ANIMATIONS DE L'ESPACE DÉCOUVERTE DU PAYS DE L'ARBRESLE :

Recherche d'expositions d'avril à décembre. Choix en fonction de la saison ou de l'actualité.

SEMAINES DÉCOUVERTES :

26 animations programmées une semaine en juillet et une semaine en août au profit de 395 personnes. Bonne campagne promotionnelle (SITRA, presse, site Internet, relais communaux…).

SERVICE GROUPES :

660 visiteurs représentant 20 groupes pour 13 prestations uniques et 12 prestations multiples (jusqu'à 4 dans la journée) 5 719 € de retombées économiques pour les prestataires touristiques.

OFFICE DE TOURISME HORS LES MURS :

Participation au Beaujolais City tour (mai), à la Nuit du Conte (juin) et aux 1200 ans abbaye (septembre).

ANIMATION DU RÉSEAU DE CORRESPONDANTS COMMUNAUX :

Mobilisés pour les Semaines Découverte (suggestions de visites, aide pratique sur le terrain, relais d'information), la diffusion des guides de l'été après livraison dans leurs mairies, la transmission des informations reprises dans la sélection des manifestations du week-end diffusée par l'office, l'envoi du bulletin municipal et /ou des lettres d'infos municipales à l'Office de Tourisme.

HABITAT

LANCEMENT DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'HABITAT PRIVÉ AVEC LE PIG APPROUVÉ FIN 2014.

Le PLH démarré en 2014 atteint pleinement ses objectifs que ce soit pour la production globale de logements sur le territoire mais aussi pour la création de nouveaux logements sociaux (319 logements locatifs sociaux en 2 ans, l'objectif total sur les 6 ans étant de 377).

À côté de l'offre publique, **la rénovation du parc privé** avec l'amélioration de la qualité de l'existant est une action phare de l'année. La lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, la remise sur le marché de logements vacants réhabilités, l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et le maintien à domicile des personnes âgées par l'adaptation de leur logement sont les axes de cette action.
L'animation de ce programme, dit PIG est assurée par **SOLIHA avec des permanences d'accueil** à la Communauté de Communes, des affiches et flyers distribués dans les communes et plusieurs actions de communication tout au long de l'année : réunions de terrain avec les élus locaux, articles de presse, sensibilisation des acteurs (entreprises du bâtiment, régies immobilières), information spécifique aux propriétaires de logements vacants ainsi que réunions grand public de sensibilisation.

L'accompagnement et l'assistance aux propriétaires assurés par SOLIHA ont bien fonctionné en 2015, puisqu'on compte 120 personnes contactées, 40 diagnostics réalisés et 23 dossiers déposés pour un montant total de 436 000 € TTC de travaux. (217 034 € de subventions engagées). Le gain moyen des opérations d'amélioration des performances énergétiques est de 49% avec une moyenne de travaux à hauteur de 19 875 €.
Par ailleurs, afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes ménages, la production de PSLA se poursuit avec succès : l'objectif de création de 72 logements en accession sociale sur la durée du PLH est d'ores et déjà dépassé. Cela a conduit à la révision des modalités d'attribution des aides pour pouvoir continuer à soutenir cette dynamique.

Le dispositif **AILOJ** s'est poursuivi en 2015 avec l'accueil au cours des permanences à la Mission Locale et la réponse aux besoins des jeunes du territoire concernés avec les 6 logements en sous location.

Les permanences **ACOL** ont permis à 31 ménages de plus de 30 ans d'être accompagnés dans leur recherche d'un logement. A noter une forte représentation de personnes isolées et des familles monoparentales.

AU TOTAL, POUR LES DIVERSES ACTIONS DU PLH,

574 157 €

ONT ÉTÉ ENGAGÉS SUR LES 666 666 € PRÉVUS EN 2015.

AGRICULTURE

APRÈS AVOIR VALIDÉ UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN DE L'AGRICULTURE, UN TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE A ÉTÉ MENÉ POUR DÉFINIR UN PLAN D'ACTIONS.

La volonté des élus est de positionner la collectivité comme une « porte d'entrée » pour les projets agricoles. L'objectif est de créer du lien, de permettre l'émergence de projets collectifs structurants, de faciliter l'accès aux subventions existantes et d'accompagner les dynamiques locales.

Ainsi, après une série de réunions à l'échelle communale, des actions jugées prioritaires par les agriculteurs, ont été retenues :

- Étudier l'opportunité de création d'ateliers de découpe et de transformation fruits et légumes, viande.
- Réfléchir collectivement aux besoins en matière de logement des saisonniers agricoles.
- Mettre en place des solutions pour répondre aux besoins en eau et irrigation des exploitations.
- Étudier l'opportunité de création d'un quai de déchargement à la Brévenne en complément du pont bascule existant.
- Réunir les intervenants (Chambre d'agriculture, ADDEAR, MDEF) sur la thématique cession/installation pour faire connaître leurs actions et modalités d'intervention, encourager la coordination entre eux pour une meilleure lisibilité des dispositifs et situer le rôle de la collectivité.
- Mener un travail sur le foncier à partir des outils et projets existants : convention SAFER et projet de la Cave de Bully.
- Terminer l'inventaire des points noirs en matière de circulation des engins agricoles et communiquer les résultats aux services voirie concernés.
- Faciliter le traitement des déchets verts (stockage et broyage) ainsi que des autres déchets de l'agriculture.
- Étudier la possibilité de répondre à un PAEC.
- Réfléchir à la possibilité d'implantation d'un second pont bascule dans la partie nord du territoire.
- Élaborer des actions de communication pour valoriser l'activité et les produits de l'agriculture locale.
- Envisager la mise en place d'un marché de producteurs locaux.

Toutes ces actions seront co-construites avec les agriculteurs.

GENS DU VOYAGE

L'AIRE D'ACCUEIL À L'ARBRESLE EST OPÉRATIONNELLE DEPUIS LE 27 AVRIL 2015.
Elle comprend 5 emplacements soit 10 places ; elle est gérée par l'HACIENDA/SG2A et accueille régulièrement des familles de voyageurs.

Au cours de la saison 2015, plusieurs groupes se sont succédés sur l'aire de grand passage à Lentilly.

Le dossier de l'aire d'accueil de Savigny se poursuit avec la relance de la procédure de déclaration de projet.

Le relogement des familles en voie de sédentarisation et présentes sur l'aire provisoire de Sain Bel est toujours difficile à mettre en œuvre en raison du manque de terrains dans les communes pour accueillir des projets.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LES BUREAUX D'ÉTUDES OCALIA ET COGISYS ONT ÉTÉ CHOISIS POUR ACCOMPAGNER LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS L'ÉLABORATION DE SON SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE.

Le premier était chargé de la partie concernant les usages du numérique et leur amélioration et le second a travaillé sur les infrastructures.
Une première phase diagnostic a été menée en travaillant sur les thématiques du développement économique, du tourisme, de l'emploi et de la formation, des services aux populations. Un état des lieux a également été réalisé sur les infrastructures et les manques actuels.

Une stratégie d'action a été proposée. Pour la partie usages et services, il s'avère que la réflexion s'est rapprochée du travail engagé sur le soutien à l'entrepreneuriat, pour envisager des déploiements communs, le numérique apparaissant comme un outil phare. Pour la partie infrastructures, la nécessaire articulation entre le schéma départemental et les actions locales a stoppé l'avancement du schéma communautaire : en effet le schéma départemental est en attente.

ENFANCE

NOUVEAU PROJET DE RAM

UN PROJET DE NOUVEAU RAM POUR COMPLÉTER LES 3 STRUCTURES EXISTANTES (À L'ARBRESLE À LENTILLY ET ITINÉRANT) ET ÊTRE EN MESURE D'ACCUEILLIR ENCORE MIEUX PLUS DE 400 ASSISTANTS MATERNELS DU TERRITOIRE ET LES FAMILLES QUI LES EMPLOIENT.

La fréquentation des RAM est en progression constante depuis leur création, toutes activités confondues et les usagers sont fidélisés. Les actions se multiplient (professionnalisation, activités festives, conférences, contacts individuels assistants maternels ou familles…).

L'accueil de nouvelles personnes devient difficile et le maintien de la qualité du service est menacé : aussi, la Communauté de Communes a engagé une réflexion pour faire évoluer cette situation.

La création d'une 4e structure pour accueillir toutes les personnes qui le souhaitent (assistants maternels et familles) dans des conditions optimales est donc actée. Ce nouveau RAM sera construit à Saint Pierre la Palud, où exercent le plus d'assistants maternels après L'Arbresle et Lentilly, qui accueillent chacune un RAM, respectivement La Ronde des Loupiots et les Écureuils.

À côté des temps collectifs, des formations, des temps d'accueil et de conseil, l'année 2015 a été ponctuée de moments festifs : fin juin à Savigny, en décembre à Saint Germain Nuelles. Une conférence a été organisée à Sain Bel sur le thème de l'estime de soi chez le jeune enfant avec Madame Francine MAILLER de l'ADES du Rhône. À différentes occasions, assistants maternels et parents se retrouvent avec ou sans les enfants pour des échanges fructueux.

JEUNESSE

UNE ANNÉE À DEUX VISAGES

Une démarche pour élaborer le projet jeunesse communautaire avec les acteurs du territoire

Après des échanges avec les élus jeunesse des communes puis avec les partenaires jeunesse du territoire, une consultation des jeunes eux-mêmes est engagée.

Elle comporte deux temps :

- Une enquête auprès des jeunes de 11 à 25 ans par le biais d'un forum sur internet et sur la page facebook de la Communauté de Communes : recueil de leurs avis sur le logement, la santé, les activités culturelles et sportives…
- L'organisation de rencontres élus/jeunes sur la base d'échanges libres par petits groupes avec la contribution des partenaires.

Ce travail a été retranscrit lors d'une restitution à Bibost en juin qui a permis de mettre en évidence les thèmes à approfondir pour la suite : orientation, information, insertion, emploi / loisirs, pratiques sportives et culturelles/ habitat, mobilité et déplacements / santé, prévention et précarité / ouverture citoyenne / communication et accès à l'information. Les élus, des jeunes, les partenaires ont été invités à ce temps fort.
Les élus communautaires ont été accompagnés au long de cette phase par Mairie Conseils.
La phase suivante est de construire les axes du projet Jeunesse communautaire, de définir les objectifs de ce projet puis les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

En parallèle de la réflexion, la mise en œuvre d'actions concrètes

La poursuite du soutien aux formations BAFA par une session d'approfondissement organisée en avril au gymnase du Pays de L'Arbresle à Sain Bel. Cette session de base, animée par l'IFAC a réuni 11 personnes, pour la plupart issues du territoire. Les stagiaires étaient des jeunes et aussi des professionnels exerçant déjà auprès d'enfants dans les écoles. Pour les stagiaires ayant choisi la pension complète, l'hébergement dans un gîte rural à Bibost a été très apprécié. La Communauté de Communes a mis en place cette action et financé une partie de la formation pour les personnels des communes dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et pour les jeunes en lien avec des accueils de loisirs du territoire. Tous les participants ont validé cette 2e étape de leur BAFA.

Des actions de découverte des métiers :
« quel métier pour demain ? »
En partenariat avec la MDEF, la Communauté de Communes a organisé des visites d'entreprises du territoire pour y découvrir les métiers exercés. Cette action a pour objectif d'aider les jeunes et leurs parents dans leur recherche d'orientation.3 visites ont eu lieu en novembre et décembre. Cette action est suivie par les commissions Jeunesse et développement économique.

GESTION DES DECHETS

En 2015, la Communauté de Communes a lancé le Programme Local de Réduction des Déchets. Composé de 25 actions, il vise à réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire entre 2015 et 2019.

54 kg

DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES RECYCLABLES PAR HABITANT/ AN

(STABLE PAR RAPPORT À 2014)

Un nouveau service a été créé à destination des associations du territoire : **le prêt de gobelets réutilisables**. Les gobelets sont prêtés gratuitement et sont lavés par la Communauté de Communes (sous-traité à un Établissement et Service d'Aide par le Travail). 5 500 gobelets ont déjà été prêtés.
Une enquête sur le compostage a été lancée pour mieux connaître les habitudes des habitants. Sur les 200 réponses, 55% pratiquent déjà le compostage. Cette enquête a permis de calibrer la campagne d'envergure de distribution de composteurs à 20€ (démarrée en janvier 2016). C'est une action phare pour réduire le poids de la poubelle grise.

Grâce à toutes ces actions et celles envisagées, **la Communauté de Communes est lauréate de l'appel à projet national Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage.** Elle a proposé des actions ambitieuses de réduction des déchets à la source et d'amélioration de la valorisation matière en lien avec le réseau d'acteurs constitués pour l'élaboration du programme local de réduction des déchets. Ce label a une durée de 3 ans et permet d'avoir des financements supplémentaires de communication et d'animation de la démarche. En décembre, la Communauté de Communes a lancé le recrutement d'un chargé de mission pour animer l'ensemble des actions.

Les pneus des véhicules légers sont désormais acceptés à la déchèterie de la Brevenne (Courzieu).
Des nouveaux collecteurs de piles ont été mis en place sur les deux déchèteries. Plus attractifs, ils ont permis de recycler 3 tonnes de piles en 2015.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE EN 2015 :

AU TOTAL

19 327 TONNES DE DÉCHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE

180 KG D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR HABITANT (EN BAISSE DE 1% PAR RAPPORT À 2014)

32 KG D'EMBALLAGES EN VERRE PAR HABITANT (STABLE PAR RAPPORT À 2014)

256 kg DÉPOSÉS DANS LES DEUX DÉCHÈTERIES PAR HABITANT (EN HAUSSE DE 1 % PAR RAPPORT À 2014)

ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LES ÉVOLUTIONS DU SPANC EN 2015

2015 EST L'ANNÉE DE LA REPRISE EN RÉGIE PAR LE SPANC DES CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS.
À ce titre, un technicien a été embauché afin d'assurer le contrôle des 2 941 installations du territoire du Pays de L'Arbresle tous les 6 ans.
De plus, par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 novembre 2014, la redevance annuelle est passée de 30€ à 40€.

LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Au 31 décembre 2015, il existe 2 941 installations d'assainissement non collectif en fonction sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. La deuxième phase des contrôles de bon fonctionnement (soit la troisième visite de l'installation) a débuté avec les communes de Savigny (212 diagnostics) et s'est poursuivie sur Saint Pierre La Palud (130 diagnostics).

Des contrôles ont été réalisés sporadiquement sur les autres communes ce qui porte à 380 le nombre de visites réalisées en 2015.
Seules 26% des installations ont été jugées « CONFORMES » et pour 589 d'entre elles (soit 20% des installations) une réhabilitation urgente a été jugée nécessaire au vu des risques sanitaires engendrés.

LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS PRÉSENTANT DES RISQUES SANITAIRES

Les propriétaires d'installations présentant des non-conformités ont l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité dans les 4 ans suivant l'édition du rapport de diagnostic (Loi sur l'Eau du 30/12/2006).
Pour permettre aux usagers possédant des installations présentant des risques sanitaires de remplir leurs obligations réglementaires, la Communauté de Communes mobilise les subventions existantes et organise des programmes de réhabilitation groupés par commune.
Le premier programme, débuté en 2008, s'est clôturé en 2015.
L'année 2015 marque le lancement du second programme d'opérations groupées avec un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse représentant un forfait de 3 000 € par installation..

DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN VOIRIE PROGRAMME 2015

LE PATRIMOINE ROUTIER COMMUNAUTAIRE EST RÉPARTI ENTRE DES VOIES DE PREMIÈRE ET DE SECONDE CATÉGORIES AINSI QUE DES VOIES DE ZONES D'ACTIVITÉS.

Les voies de catégorie 1 et de ZA représentent sur l'ensemble du territoire les grandes liaisons routières et les axes majeurs stratégiques pour le Pays de L'Arbresle. Celles de 2e catégorie regroupent les voies dont l'intérêt est plus local.
En 2015, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a budgété et réalisé dans le cadre des voies de 1ère catégorie et de ZA, les travaux suivants pour un montant estimé de 856 000 € HT :

L'ARBRESLE
- Création de stationnement – Avenue Lassagne / Jean Moulin : 30 000 € HT
- Aménagement de trottoirs – Rue du four à chaux : 30 000 € HT
- Aménagement de la rue des Martinets : 189 000 € HT

BULLY
- Création d'un réseau eaux pluviales – Rue de France : 80 000 € HT

ÉVEUX
- Création d'un cheminement – Route de la Tourette : 145 000 € HT

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE
- Réfection de la couche de roulement – rue de la croix de St Vérand : 63 000 € HT

SAIN BEL
- Création d'ilots - Montée des Alouettes : 60 000 € HT

SAINT PIERRE LA PALUD
- Aménagements divers : 28 000 € HT

SAVIGNY
- Réfection de la couche de roulement – Chemin du fond de la cure : 180 000 € HT

SARCEY
- Réfection de la couche de roulement – Chemin de Magny : 50 000 € HT

Sur les voies de catégorie 2 l'enveloppe des travaux, répartie entre les 17 communes, s'élève à 457 000 € HT. Ce sont donc près de 1 313 000 € HT que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a investi sur les routes d'intérêt communautaire. L'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre (phase conception, chiffrage, passation des marchés et suivi de travaux) a été réalisé par le Service Voirie de la Communauté de Communes.

ENTRETIEN DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

LE COÛT D'ENTRETIEN DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN 2015 S'ÉLÈVE À 539 600 € TTC POUR 293 KMS DE VOIES. IL SE DÉCOMPOSE AINSI :

- 257 000 € TTC pour l'entretien des chaussées (bouchage des nids de poules, emplois partiels).
- 232 000 € TTC pour l'entretien des dépendances (curage, fauchage des accotements).
- 44 300 € TTC pour l'entretien des signalisations verticales et horizontales.
- Par ailleurs 97 722 € ont été remboursés aux communes pour les prestations d'entretien des dépendances réalisés par leurs soins. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'une convention de partage de services.

EN CHIFFRES

229
TONNES D'ENROBÉS À FROID
POUR LE BOUCHAGE DES NIDS DE POULES

168
TONNES D'ÉMULSIONS DE BITUME
POUR LES EMPLOIS PARTIELS

740
HEURES DE FAUCHAGE MÉCANIQUE

29 674
MÈTRES DE FOSSÉS CURÉS

149
PERMISSIONS DE VOIRIE

MISE EN PLACE DU SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE (AMI)

Suite à l'arrêt du TAD du Département au 30 juin 2015, la Communauté de Communes du Pays a décidé de mettre en place un service d'Aide à la Mobilité Individuelle au 1er octobre 2015.
L'AMI est un service de transport public routier de personnes dont les caractéristiques essentielles tels que les points de départ, les itinéraires, les horaires ou encore les fréquences sont déterminés en fonction de la demande expresse des utilisateurs.

Il s'agit :

- d'apporter des réponses à des besoins jusque là non pris en charge, en fournissant une offre de transport dans les zones rurales isolées pour desservir des équipements ou des zones particulières.
- de satisfaire les besoins spécifiques de déplacement de personnes isolées ou à mobilité réduite. Ce service est une alternative de desserte pour des secteurs où la demande est insuffisante pour justifier le maintien d'un transport régulier et collectif en termes d'utilisation et de coût.

L'AMI du Pays de L'Arbresle est avant tout un service de transport à destination des populations les plus fragiles. Le service correspond à une offre complémentaire des lignes régulières.
L'AMI est accessible uniquement aux usagers habitant dans une des communes de la Communauté de Communes, ne bénéficiant pas d'autres moyens de transport public à moins d'1 km de leur domicile et en réelles difficultés de déplacement. Le service est basé sur un fonctionnement de porte à point de dépose fixé par la Communauté de Communes.
Le service fonctionne sur la base d'une réservation faite 48 heures à l'avance.

LES PRINCIPALES CONDITIONS ET MODALITÉS DU SERVICE :

- L'usager est un habitant du Pays de l'Arbresle.
- 3 catégories de situations possibles pour accéder au service :
  - Personnes en difficulté d'insertion, en recherche d'emploi, en apprentissage.
  - Personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, en situation de handicap ou de mobilité réduite.
  - Personnes en situation d'isolement sans possibilité de se déplacer vers les services administratifs, culturels, sportifs, commerciaux ou médicaux.
- Être âgé d'au moins 14 ans.
- Exclusion des usagers scolaires.
- Le nombre de trajets est limité à :
  - 1 aller/retour par jour.
  - 20 allers/retours par mois.

Il s'agit également d'un service sur inscription pour des publics cibles (un dossier d'inscription préalable à remplir + justificatifs à fournir). La durée d'accès au service est de 6 mois ou un an suivant les critères d'éligibilité.
Au 31 décembre 2015, (soit 3 mois de mise en service) 38 usagers s'étaient inscrits et utilisaient ce service.

RÉAMENAGEMENT DU PARKING N°2 DE LA GARE DE SAIN BEL

Dans le cadre de sa politique de mobilité et pour faciliter l'accès à la gare de Sain Bel, la Communauté de Communes a réalisé des travaux de réaménagement du parking n°2 de la gare de Sain Bel. Les travaux ont consisté à reprendre le revêtement du parking et à mettre en place une signalétique directionnelle adaptée. Cet aménagement a permis de délimiter 54 places effectives pour un coût de 40 000 € HT.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'AQUA-CENTRE

ANNÉE COMPLÈTE DE FERMETURE POUR CONTINUER L'EXTENSION ET LA RÉNOVATION DE L'ÉQUIPEMENT DÉBUTÉES EN NOVEMBRE 2014.

Les travaux se sont déroulés conformément au planning établi. Quelques travaux supplémentaires ont été décidés en cours de chantier dans le but d'améliorer le projet et sa pérennité. Il s'agit plus précisément de la réfection de la toiture de l'existant, de la rénovation des carrelages des 2 bassins d'origine et des pataugeoires ainsi que de la plage extérieure. Ces améliorations nécessaires contribueront à une meilleure gestion technique et économique de l'équipement. Deux visites du chantier ont été organisées, en 2015, pour les élus du territoire. L'établissement entièrement rénové ouvrira ses portes en juin 2016 comme prévu.

RUGBY STADE DE LA PÉROLLIÈRE

LE RUGBY CLUB DU PAYS DE L'ARBRESLE PRINCIPAL UTILISATEUR DE CETTE INSTALLATION CONTINUE SON ASCENSION TANT AU NIVEAU DE SES PRATIQUES QUE DU NOMBRE D'ADHÉRENTS.

L'occupation aujourd'hui maximale de la pelouse rend souvent complexe les conditions d'utilisation du terrain. Un projet de nouveau terrain dédié au rugby sur le territoire à court terme est toujours d'actualité.

COMPLEXE SPORTIF ET PLATEAU SPORTIF

NOS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FONT DÉSORMAIS PARTIE DU PAYSAGE SPORTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. ILS CORRESPONDENT AUX OBJECTIFS SOUHAITÉS ET FONCTIONNENT À PLEIN RÉGIME DURANT TOUTE L'ANNÉE.

L'utilisation est principalement dédiée, en journée, au milieu scolaire avec le lycée Germaine Tillion et en soirée, aux associations sportives.
Pratiquement tous les week-ends le complexe accueille des compétitions sportives que ce soit en sports collectifs (handball, basket, badminton) dans la salle principale équipée de gradins pour 500 personnes ou dans la salle spécialisée de gymnastique.
Le complexe sportif est devenu une référence régionale dans son domaine.

BOULODROME

LE BOULODROME COUVERT DU PAYS DE L'ARBRESLE CONTINUE DE JOUER SON RÔLE FÉDÉRATEUR DES ASSOCIATIONS BOULISTES DU TERRITOIRE PENDANT LA SAISON D'HIVER.

Les week-ends sont à disposition de différentes associations pour l'organisation de leurs rencontres sportives et de leurs compétitions, ce qui est le cas presque toutes les semaines.
Le tir à l'arc bénéficie toujours d'une soirée pendant toute la saison et les adhérents peuvent pratiquer leur activité en toute sécurité matérielle et technique.

SERVICES TRANSVERSAUX

RESSOURCES HUMAINES

43 AGENTS
au 31/12/2015

La baisse de la masse salariale est due à la fermeture de l'établissement Aqua Centre pour rénovation-extension comme pour l'année précédente.

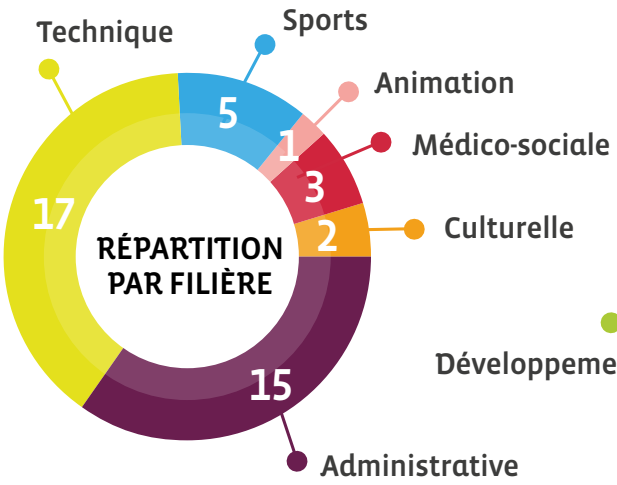

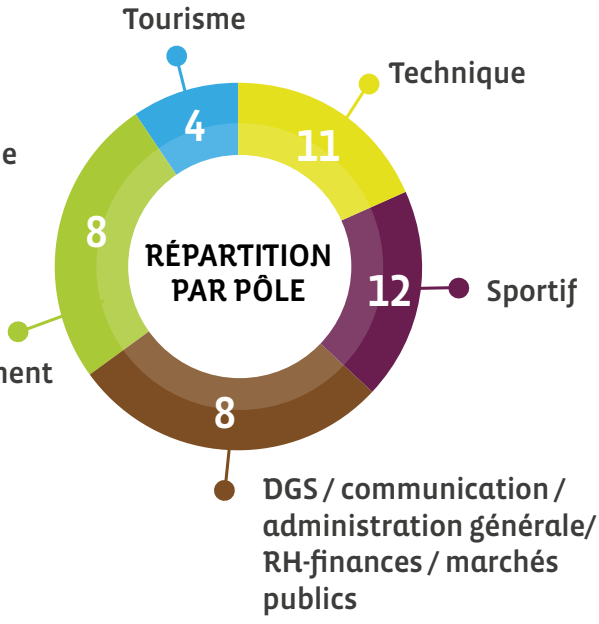

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE ET FILIÈRE

Répartition par sexe

Répartition par statut

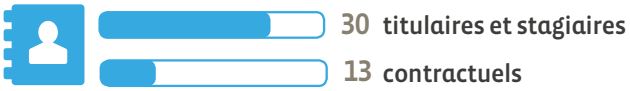

MASSE SALARIALE

15,23%

d'un budget de fonctionnement de 12 261 000 €

FORMATIONS

39 agents formés

181 jours de formation

4,64 jours de formation, en moyenne, par an et par agent

35 000 € de budget global de formation

Pyramide des âges

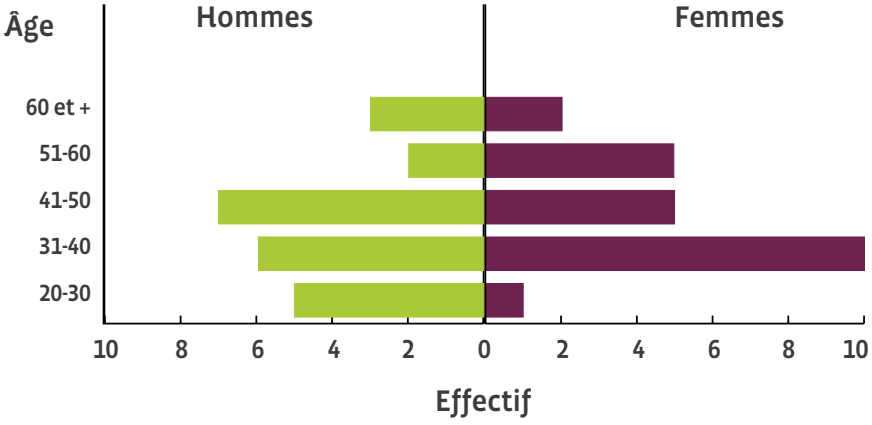

SCHÉMA DE MUTUALISATION

LA LOI IMPOSE LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DE MUTUALISATION. LE TERRITOIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE EN A FAIT UNE OPPORTUNITÉ, DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DIFFICILE, COMME UN VOLET DE LA DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE.

La volonté politique est forte et affirmée pour enclencher des actions de mutualisation, lesquelles se sont traduites dans le schéma de mutualisation. Ce document s'envisage ainsi comme une étape et non comme un objectif en soi. Il incarne la volonté de travailler toujours plus ensemble.

Pour mener à bien cette démarche, le territoire a construit son projet de mutualisation en s'appuyant sur des objectifs, des étapes et surtout des valeurs communes. La Charte de mutualisation adoptée par l'ensemble des communes a permis d'engager la réflexion et de se fédérer.
Une des forces du projet de mutualisation du Pays de l'Arbresle est d'avoir associé l'ensemble des acteurs concernés : élus, collaborateurs et cadres des collectivités locales.

Après plusieurs mois de travaux sur l'impulsion de groupes de travail, le Conseil Communautaire a sélectionné des pistes de mutualisation, les a priorisées et a posé les bases d'une mise en action. Ce sont les actions du schéma de mutualisation.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'ARTICLE R.4121-1 DU CODE DU TRAVAIL IMPOSE À TOUT EMPLOYEUR DE RÉALISER L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS AUXQUELS SES EMPLOYÉS SONT EXPOSÉS.

Il en transcrit les résultats dans un document unique qu'il tient à jour. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement.

La collectivité a engagé en 2015 une démarche de recensement et d'évaluation des risques professionnels afin de mieux les maîtriser et d'améliorer les conditions de travail au sein des services. Cette démarche s'est concrétisée par la réalisation du DU Evrp réalisé à l'aide de la méthodologie, avec l'appui technique du CDG69 et avec les assistants de prévention.

Recenser les situations à risque et y apporter des réponses au plus près du terrain nécessitent d'impliquer l'ensemble des agents et d'organiser la prévention en interne. C'est donc une démarche structurante à même d'impulser une culture de prévention.

La finalité du DU Evrp est de mettre en œuvre des mesures effectives, visant à l'élimination des risques, conformément aux principes généraux de prévention.

Le DU Evrp est à disposition de chaque agent et sera actualisé chaque année.

FORMATIONS

1ERS SECOURS

Des formations PSC1 ont été proposées aux agents de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, du SYRIBT et du SIABA sur la base du volontariat. Ces journées ont été dispensées par la Croix rouge française, dans le cadre de formations gratuites organisées avec le CNFPT.

ÉVACUATION ET INCENDIE

La Société PPI a dispensé des demi-journées de formations « sécurité-évacuation-incendie » dans les locaux de la Communauté de Communes.

OUTLOOK/OFFICE 365

Afin de répondre à une forte demande sur les fonctionnalités d'Outlook/office365, et dans le but de développer les outils collaboratifs, il a paru nécessaire d'organiser des sessions de formation pour tout le personnel et le SYRIBT (hébergé sur notre serveur). Les agents ont été formés par ARKESYS spécialiste des formations informatiques, bureautiques et statistiques.

CIRIL

Les nouveaux agents ont bénéficié d'une formation sur la découverte du logiciel finances afin de pouvoir faire les bons de commandes, consulter les comptes et suivre le budget de leur service.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Tous les agents « encadrés » ont bénéficié d'une formation pour préparer leur entretien professionnel (les encadrants ont été formés en 2014). La formation a été organisée au sein de la Communauté de Communes et animée par Madame Agnès DAVID PIERREUSE, intervenante pour le CNFPT.

SERVICES TRANSVERSAUX

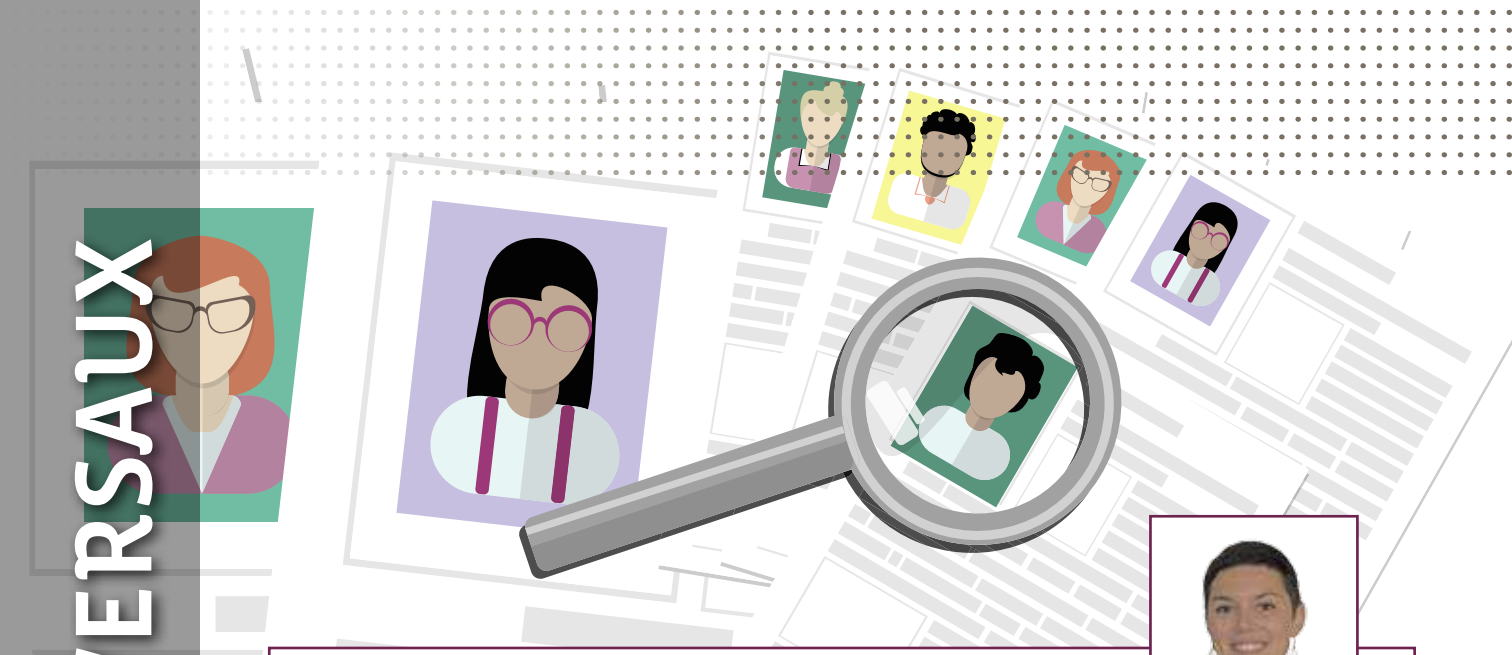

REPRISE DU PERSONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME

Audrey PIQUEMAL

Le Conseil Communautaire de juin 2015 a approuvé la reprise de l'association Office de tourisme en service communautaire. Les 2 salariés de l'association Madame Josiane RIVIER et Monsieur Bernard ROSTAING-TAYARD ont intégré la Communauté de Communes du 25 au 1er septembre en CDI. Mme Élodie de COCQUEREL chargée de mission tourisme et développement économique a pris la responsabilité du pôle tourisme et la direction de l'office de tourisme.
Afin de compléter l'équipe, un poste de développeur touristique a été créé pour mettre en application, suivre et animer les actions du plan tourisme, le projet de territoire en matière de tourisme. Madame Audrey PIQUEMAL a rejoint notre structure au 1er novembre 2015.

RÉORGANISATION DES SERVICES GESTION DES DÉCHETS, PATRIMOINE

Aurore KAISER

SERVICE PATRIMOINE

Avec le départ en retraite de l'agent en charge des bâtiments, le service a été restructuré pour évoluer vers une gestion élargie de son champ d'intervention. Le service gestion du patrimoine intervient sur les bâtiments communautaires dont les équipements sportifs (excepté l'Archipel), les ZA, les aires d'accueil des gens du voyage, les projets de construction ou de travaux lourds (sauf la voirie). Le poste a été pourvu en interne suite à la demande de mutation de Madame Aurore KAISER. Madame Marion RIBON a quant à elle été recrutée sur le poste de responsable du SPANC.

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Compte tenu du départ d'un agent du service, des projets en cours et de l'adoption du programme local de réduction des déchets, le service gestion des déchets a été réorganisé. Madame Marion BONNEFOY prend la responsabilité du service. Monsieur Pierric ROUCHON agent technique de l'Aqua-Centre devient coordonnateur des aspects techniques suite à une demande de mutation interne.

GESTION DES ASSEMBLÉES

CONSEILS COMMUNAUTAIRES	7
DÉLIBÉRATIONS	155
BUREAUX COMMUNAUTAIRES	33
DÉLIBÉRATIONS	40
ARRÊTÉS	76

Les comptes-rendus du Conseil Communautaire sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle : www.paysdel'arbresle.fr

MARCHÉS PUBLICS

LE SERVICE MARCHÉS PUBLICS A GÉRÉ 35 PROCÉDURES FORMALISÉES, EN 2015. LES AUTRES ACHATS INFÉRIEURS À 25 000 € HT. SONT EFFECTUÉS SUR DEVIS ET PROCÉDURES SIMPLIFIÉES EN ADÉQUATION AVEC LE GUIDE DE PROCÉDURES D'ACHAT EN INTERNE.

EN 2015, LA CAO S'EST RÉUNIE 8 FOIS POUR DONNER UN AVIS SUR LES MARCHÉS À ATTRIBUER.

Tous les dossiers de consultation sont mis à disposition des entreprises sur la plateforme de dématérialisation http://paysdelarbresle.marcoweb.fr

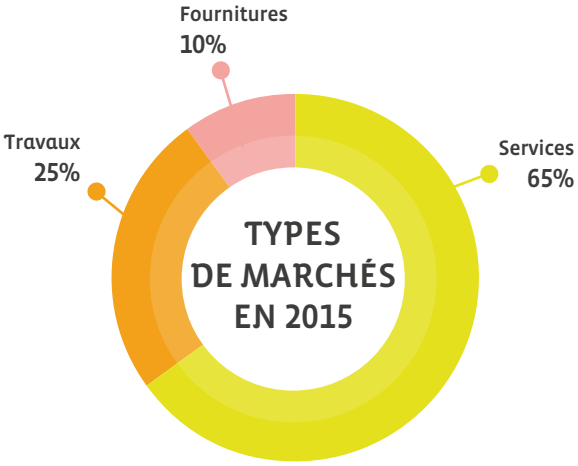

Le service marchés publics a un rôle transversal en collaboration avec l'ensemble des services de la collectivité.
Ses principales missions sont :

- la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des procédures administratives : de la définition du besoin, rédaction des DCE à la notification du marché (mise en concurrence, analyse des offres, choix des prestataires...)
- l'aide à la rédaction des clauses techniques avec les services opérationnels
- le pilotage de la procédure 3 devis
- le fonctionnement régulier des CAO
- l'aide à la négociation
- l'aide à la rédaction des contrats

Le service assure également la sécurité juridique des actes de la collectivité (contrats, arrêtés, délibérations), la gestion des assurances, la veille juridique et l'information aux services.

FINANCES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE GÈRE UN BUDGET PRINCIPAL AINSI QUE QUATRE BUDGETS ANNEXES :

- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,**
- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF,**
- **FORME ET LOISIRS (EN SOMMEIL JUSQU'À LA RÉOUVERTURE DE L'AQUA-CENTRE),**
- **TOURISME.**

Le PES d'Hélios version 2 est la solution de dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs validés par les partenaires nationaux. Il constitue, en outre, la seule modalité de transmission des pièces justificatives dématérialisées.

Au 1er janvier 2015, le PES V2 remplace les divers protocoles de transmission "à plat" des titres et des mandats, nécessairement doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie.
Le système d'information Hélios et les protocoles informatiques qui l'alimentent doivent être en mesure de transmettre et de gérer des données bancaires à la norme SEPA.

En 2014, la liste des tiers a été mise à jour, le paramétrage du logiciel comptable a été réalisé et les tests mis en place afin de vérifier la bonne mise en route des échanges. Le passage au PES a généré et génère encore une importante charge de travail. Certaines communes ont sollicité un appui de la Communauté de Communes pour la mise en place du PES et notamment la mise à jour du fichier tiers.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

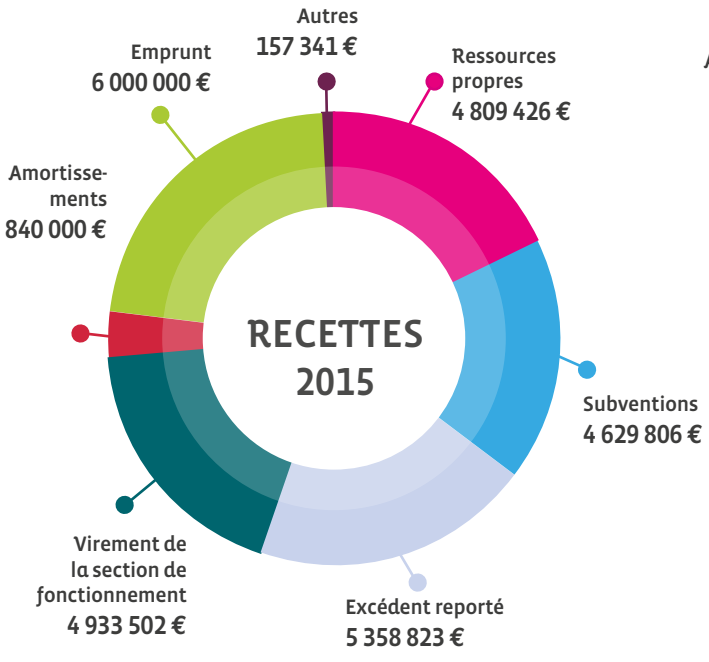

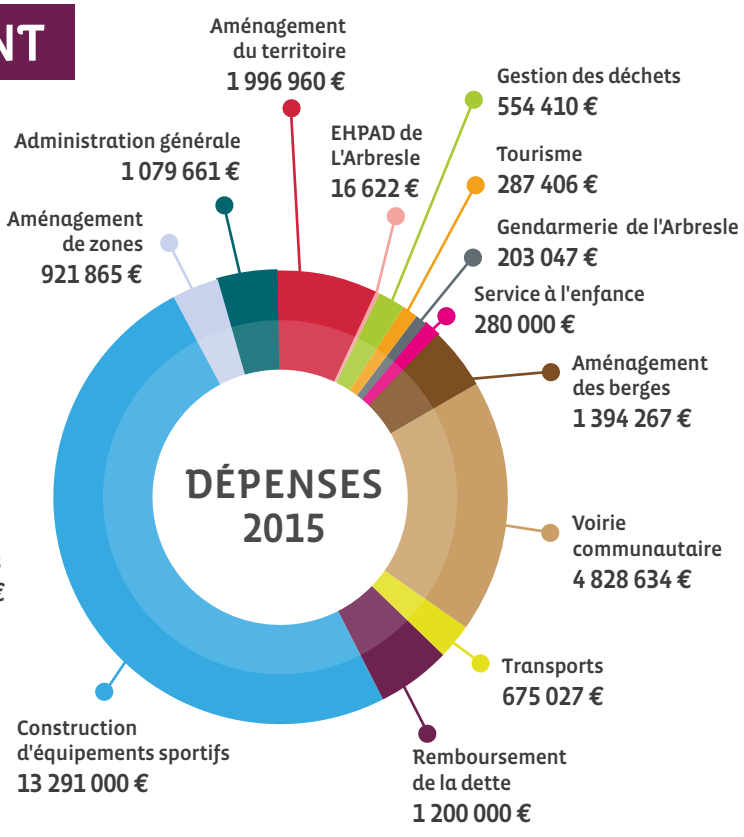

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(Dépenses et recettes principales)

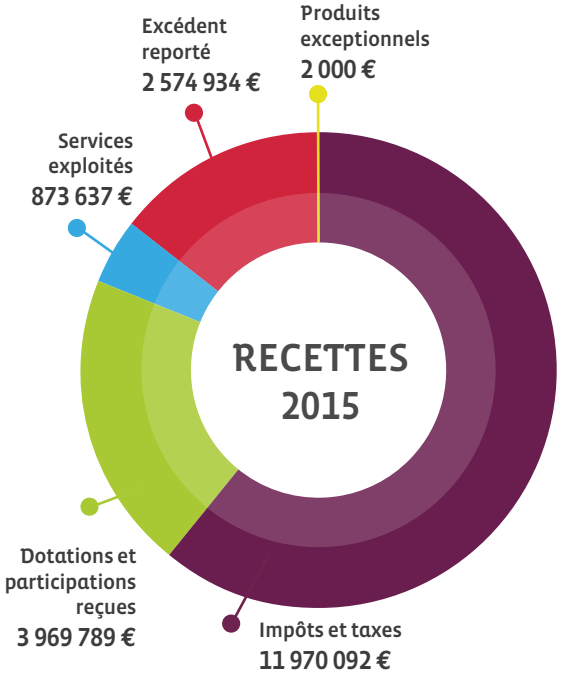

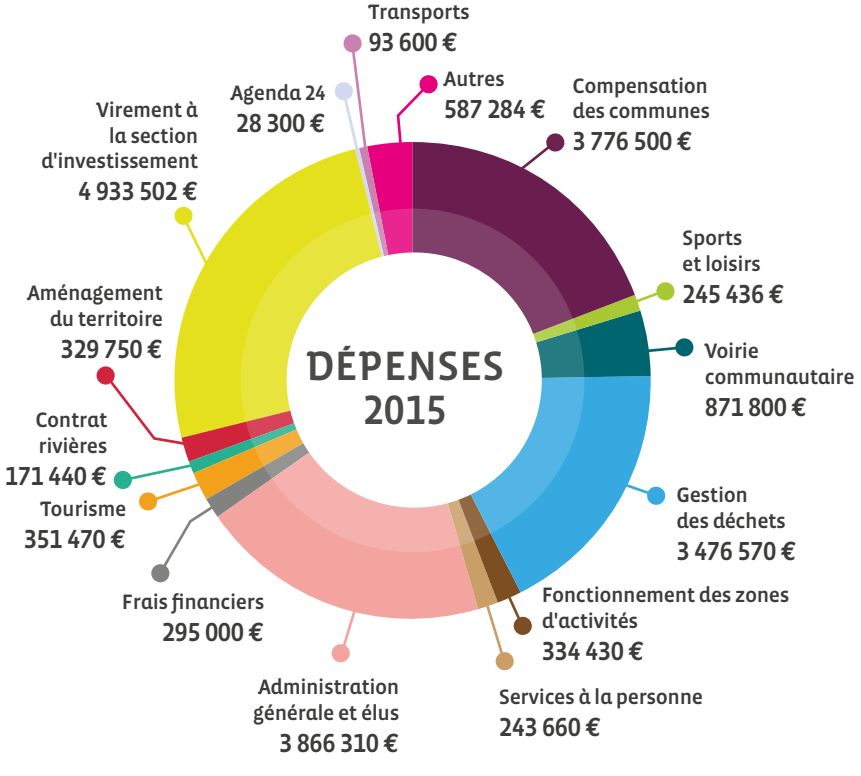

SERVICES TRANSVERSAUX

COMMUNICATION

Le service Communication est chargé de promouvoir les actions réalisées par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle auprès des habitants, des entreprises et des autres collectivités. Il valorise les politiques portées par les élus et l'action des services qui en découle, au moyen de supports variés. Il assure la mise en œuvre de la communication interne auprès de l'ensemble des agents de la Communauté de Communes.

RÉALISATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

- **Supports « print » :** lettre d'information, lettre interne, flash info communes, invitations, cartes de vœux, papeterie, affiches, flyers, dépliants, guides, rapports, plaquettes, banderoles, kakémonos, panneaux de signalétique…
- **Supports « numériques » :** au moyen notamment de son site Internet. Une mise à jour régulière des informations et des documents mis à disposition des internautes est effectuée.

LANCEMENT DE LA PAGE FACEBOOK

Afin de diversifier ses supports de communication « grand public », la Communauté de Communes a ouvert sa propre page du réseau social Facebook et compte près de 700 mentions « j'aime ».
Cette page Facebook permet d'informer sur les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes et d'être en lien avec les habitants. Ces derniers reçoivent chaque jour dans leur fil d'actualités, des informations relatives aux évènements et projets menés par la Communauté de Communes. Cette page a également vocation à informer rapidement les usagers de tout problème pouvant subvenir sur le territoire communautaire.

ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

Le service communication organise les évènementiels de la Communauté de Communes : inaugurations, cérémonie des vœux, premières pierres, séminaires…
Le service communication est également amené à réaliser divers reportages photos des projets ou des actions des services et gère la photothèque.

RELATIONS PRESSE

Le service communication est chargé des relations presse : communiqués, dossiers, conférences de presse…
Une revue de presse quotidienne rassemblant les articles en lien avec les compétences de la Communauté de Communes et son territoire est envoyée quotidiennement aux Conseillers Communautaires et au personnel de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

RÉPARTITION DU BUDGET COMMUNICATION

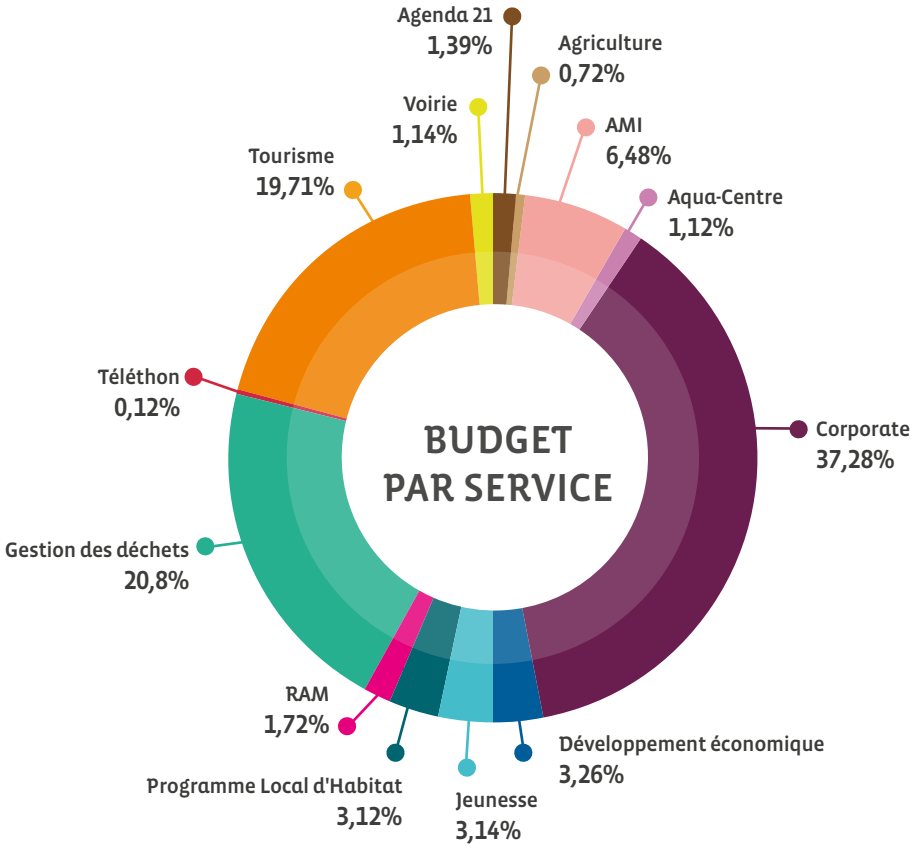

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Suite au déploiement du SIG dans les 17 communes au travers d'une application web cartographique, des conventions entre les services de l'État, la Communauté de Communes et les communes ont été signées en 2015 pour la numérisation des documents d'urbanisme selon les géo standards en vigueur (normes du CNIG). Ces conventions ont permis de récupérer pour l'ensemble des communes des fichiers SIG standardisés. Cet échange de fichiers donnera lieu à une actualisation du SIG dédié aux documents d'urbanisme.

En 2015, des mises à jour périodiques des données du SIG dans les domaines de l'urbanisme (actualisation du cadastre), des réseaux et zonages d'assainissement, ainsi que la production cartographique et les échanges de données avec les divers prestataires dans le cadre des projets portés par la Communauté de Communes ou les communes de son territoire ont été réalisés.

SERVICE INFORMATIQUE

LES ACTIVITÉS DU SI ONT NOTAMMENT PORTÉ SUR :

- L'avancée de l'utilisation de la solution Exchange/Outlook en mode externalisé avec la migration de l'applicatif de réservation des ressources (Salles, véhicules,…) et l'organisation d'une formation des agents sur les outils de messagerie.
- L'intégration du SI de l'Office de Tourisme.
- La sécurisation du SI avec notamment la finalisation de l'externalisation des sauvegardes, la mise en place d'une politique de sécurisation des droits sur les fichiers informatiques et l'acquisition d'équipements de secours sur les équipements stratégiques.

Dans le cadre du schéma de mutualisation entre les communes et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, un audit informatique a été réalisé en 2015. Il a permis de dégager des axes stratégiques en matière de mutualisation informatique.

GLOSSAIRE

ACOL : Accueil, Conseil et Orientation Logement
ADDEAR : Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
ADES : Association Départementale d'Éducation pour la Santé
AILOJ : Aide au Logement des Jeunes
ALIZE : Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi
AMI : Aide à la Mobilité Individuelle
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
CAO : Commission d'Appel d'Offres
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CEOL : Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais
CNIG : Conseil National de l'Information Géographique
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
DGS : Direction Générale des Services
DU Evrp : Document Unique d'ÉValuation des risques professionnels
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
HT : Hors Taxes
IFAC : Institut de Formation, d'Animation et de Conseil
MDEF : Maison de l'Emploi et de la Formation
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
PES : Protocole d'Échange Standard
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Plan Local de l'Habitat
PPI : Prévention Protection Incendie
PSC1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1
PSLA : Prêt Social Location Accession
RAM : Relais Assistants Maternels
RDI : Rhône Développement Initiative
RH : Ressources Humaines
TAD : Transport À la Demande
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SEPA : Single Euro Payments Area ou Espace unique de paiement en euros
SI : Service Informatique
SIABA : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de L'Arbresle
SIG : Système d'Information Géographique
SMADEOR : Syndicat Mixte d'études d'Aménagement et de Développement
SOLIHA : Solidaires pour l'Habitat
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
STVB : Santé au Travail Villefranche et Beaujolais
SYRIBT : Syndicat de Rivières Brévenne Turdine
ZA : Zone d'activité
ZAE : Zone d'Activités Économiques

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE
117 rue Pierre Passemard 69210 L'ARBRESLE
04 74 01 68 90 /ccpa@paysdelarbresle.fr / www.paysdelarbresle.fr
Directeur de la publication : Pierre-Jean ZANNETTACCI
Rédaction : services de la Communauté de Communes • **Mise en page :** Pagina communication • **Impression :** Alpha Com
Impression réalisée sur du papier respectueux de l'engagement environnemental labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) • **Crédits photos :** Service communication, Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle, C. Genin, M-L. Luca, L. Véra, CGN Productions, Chabanne & Partenaires architecte, illustration couverture : Agence Newic.

17

communes pour un destin commun

www.paysdelarbresle.fr

Retrouvons-nous dès maintenant sur Facebook

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle